



Aout
2018

Bonne reprise à tous !

Nous espérons que la pause estivale vous aura permis de recharger vos batteries, et nous vous souhaitons donc une bonne reprise !

La rentrée, c'est aussi ...

... La fin de l'arrachage de l'ambroisie,

le forum des associations, le **8 Septembre**,

... l'opportunité de participer aux festivités du 11 Novembre,

Et l'inauguration de la place du Foyer Montagnon le **22 Septembre, 11h**



Mais aussi le temps pour ...

... élaguer nos haies le long des rues et trottoirs,

(c'est même obligatoire pour ceux qui jouxtent les câbles France Télécom).

... Garder à l'esprit des règles de bon voisinage
comme par exemple:

Nuisances sonores, Arrêté préfectorale n° 97-5126 du 31/07/1997,

LUNDI au VENDREDI : 8h - 12h / 14h - 19h30

SAMEDI : 8h - 12 / 15h - 19h

DIMANCHE ET JOURS FERIES : 10h - 12h

(pas de tapage nocturne SVP)

En Bref

➤ Bonnes nouvelles!

➤ Les travaux sur les réseaux d'assainissements sont terminés sur la RD53.

➤ Dès le 1^{er} Septembre, Interdiction définitive aux véhicules de transport de marchandise de plus de 19 Tonnes

➤ Toutes les lampes d'ancienne génération, donc consommatrice d'électricité, sont en cours de remplacement... économie en vue grâce à la technologie « leds » !

➤ Célébration Centenaire Guerre 1918 ... des idées, envie de participer ? Contactez nous en Mairie!



VOTRE IP VOUS INFORME

Prudence sous les lignes - La sécurité même en été

Électricité Prudence : Gardons nos distances

« Électricité Prudence » est la campagne de sensibilisation et d'information sur les risques aux abords des ouvrages électriques à destination des professionnels et du grand public. Par le biais d'illustrations, les mesures de prudence à respecter en toutes situations sont expliquées.

Avec cette campagne, la volonté d'Enedis est réaffirmée : améliorer constamment la sécurité du grand public, de nos salariés et de nos entreprises prestataires, en poursuivant les actions afin d'identifier et traiter les facteurs de risques.

Les messages de cette campagne s'adressent notamment aux publics dont les activités s'exercent aux abords d'une ligne électrique : les pêcheurs, les agriculteurs, les professionnels du secteur du bâtiment et des travaux publics, les amateurs de sports aériens, les bricoleurs...

Plus globalement, cette campagne a pour objectif de rappeler à tous l'ensemble des conseils de prudence et les réflexes essentiels à acquérir près des ouvrages électriques.

Un seul mot d'ordre, pour les loisirs comme pour le travail, restez à distance !

La sécurité, c'est aussi savoir intervenir en cas d'accident !

Nos conseils :

- 1 Restez éloignés des ouvrages électriques ;
- 2 Ne tentez jamais de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique ;
- 3 Contactez le numéro d'urgence dépannage indiqué sur votre facture d'électricité.

Si, malgré ces conseils, un accident survenait, voici par ordre chronologique les mesures à prendre :

- 1 Interdisez l'accès pour prévenir un autre accident ;
- 2 Pour éviter d'être vous-mêmes électrisés/électrocutés, ne touchez pas les personnes concernées si elles sont encore en contact avec l'ouvrage électrique ;
- 3 Alertez en appelant le 18 (pompiers), le 15 (SAMU), le 17 (police) ou le 112 (n° d'appel d'urgence unique européen).



Avec vous, agissons pour éviter les risques électriques !

Pour aller plus loin :
<http://electricite-prudence.fr>



Votre Mairie
04 78 96 13 06

Culture-Information-Développement des nouvelles technologies
28 Aout 2018
NE JETEZ PAS CE DOCUMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE